

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 11/04/2019,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
DEARA190036	Madame	ASTIER	Sabrina	16/05/1977	ROMANS SUR ISERE
DEARA190037	Monsieur	BONHOMME	MARC	02/01/1975	ST ETIENNE
DEARA190038	Madame	BOUVIER	Caroline	14/07/1971	GRENOBLE
DEARA190039	Monsieur	BURGIO	Jérémy	03/01/1986	St Chamond
DEARA190040	Madame	CHAPPELLAZ	Patricia	22/06/1966	St Jean de Maurienne
DEARA190041	Monsieur	CHARUEL	Anthony	26/03/1985	BAR-LE-DUC
DEARA190042	Madame	DIAZ GARCIA	Mariana	03/10/1969	OUILMES BUENOS AIRES
DEARA190043	Madame	GUERIN	Melvine	09/12/1983	Lyon 8e
DEARA190044	Madame	GUILLOT	Aurelie	30/12/1975	BESANCON
DEARA190045	Madame	LANGUET	Melodie	11/11/1980	VICHY
DEARA190046	Monsieur	NDIAYE	Sylvestre	05/02/1989	DECINES CHARPIEU
DEARA190047	Monsieur	PECH	Sebastien	02/05/1986	OULLINS
DEARA190048	Madame	SERAIDI	Essia	23/08/1983	ST CHAMOND
DEARA190049	Madame	SOUCHON	Virginie	14/03/1984	AVIGNON

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 29/04/2019

La Directrice Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Isabelle DELAUNAY